

Loi

Générale

modern

Loi n° 62/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2021 de l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires.

n° 62/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
11 août 2024

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2024

Date du numéro
15 juillet 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L
- VU** La Loi n°3/AN/93/3ème L du 07/04/1993 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature
- VU** La Loi organique n°9/AN/01/4ème L du 18/02/2001 portant Statut de la Magistrature
- VU** La Loi n°178/AN/12/6ème L portant réorganisation du Ministère de la Justice
- VU** La Loi n°56/AN/19/8ème L portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs
- VU** La Loi n°80/AN/20/8ème L du 15/07/2020 portant création d'une Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires
- VU** Le Décret n°2001-0211/PRE/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques
- VU** Le Décret n°2021-052/PR/MJAP du 29 mars 2021 relatif aux modalités d'organisation et la nature du concours d'accès à l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires pour les candidatures en qualité d'auditeurs de justice
- VU** Le Décret n°2022-239/PR/MJAPDH du 08 septembre 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires
- VU** Le Décret n°2022-240/PR/MJAPDH du 08 septembre 2022 portant régimes des formations de l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires
- VU** L'arrêté n°2023/053/PR/MJAPDH du 8 mars 2023 portant organisation de la formation initiale des auditeurs de justice à l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires
- VU** L'arrêté n°2023/054/PR/MJAPDH du 8 mars 2023 portant organisation de la formation des greffiers stagiaires à l'Ecole Nationale d'Etudes Judiciaires

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULa Circulaire n°146/PAN du 10/06/2024 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28/11/2023.A ADOPTÉ, EN SA QUATRIEME SEANCE PUBUQUE DU 13/06/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2021 de l'Ecole Nationale d'Etudes Judicaires arrêtés à

– Total général des produits :.....35 780 138FDJ– Total des charges d'exploitation :.....31 125 201 FDJ– Résultat net de l'exercice :.....4 654 937 FDJ

Article 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 10 Juillet 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH